Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251085-DE

2025/10/85

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Chrystèle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (3) dont (0) pouvoir :
Madame GILLETTE Corinne
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DALLÉ Lorane.

Absents (2) :
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame GEORGEAULT Valérie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251085-DE

3– BUDGET ASSAINISSEMENT : REMBOURSEMENT DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose de reprendre la refacturation de certains coûts directs devant impacter le budget annexe « assainissement » qui sont supportés par le budget principal, notamment ce qui correspond à des temps d'activité exercés par le service technique communal.

Ce mode de calcul consiste en un remboursement, par le budget annexe « assainissement », de la masse salariale réellement constatée, calculée au prorata des heures d'intervention et des prestations réalisées dans le cadre de l'exercice des compétences relevant de ce budget.

La dernière refacturation ayant eu lieu en 2020, il convient désormais de régulariser la situation pour les exercices 2021 à 2025, sur la base des éléments suivants :

Année	site	Prestation	Nb heures	Coût horaire MO	Coût horaire matériel	total MO	total matériel	Total
2021	STEP Saint-Georges-de-Chesné	entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
2022		entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
2023		entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
2024		entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
2025		entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
						7 000 €	3 500 €	10 500 €

Année	site	Prestation	Nb heures	Coût horaire MO	Coût horaire matériel	total MO	total matériel	Total
2021	STEP Saint-Marc-sur-Couesnon	entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
2022		entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
2023		entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
2024		entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
2025		entretien espaces verts	70	20 €	10 €	1400	700	2 100 €
						7 000 €	3 500 €	10 500 €

Le montant total de **21 000 €** se répartit de la manière suivante :

- **14 000 €** au titre des charges de personnel
- **7 000 €** correspondant aux charges liées au matériel

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251085-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le mode de calcul des charges à refacturer au budget « assainissement ».

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux remboursements de charges de fonctionnement du budget assainissement vers le budget principal, selon les modalités suivantes :

- **14 000 €** : reversement du budget assainissement vers le budget principal (remboursement des charges de personnel)
- **7 000 €** : reversement du budget assainissement vers le budget principal (remboursement des charges de fonctionnement liées au matériel)

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER



La secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT

